Acte mis en ligne le : 08/10/2025

VILLE DE Nantes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉCISIONS ET ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté habilitant les agents à accéder au Répertoire Électoral Unique (REU)

Madame la Maire de la Ville de Nantes,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.11, L.16, L.18 et L.38 ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-343 du 09 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du Répertoire Électoral Unique, notamment ses articles 2, 4 et 7 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signatures des élus du 1er avril 2025 ;

Vu l'arrêté du 1er avril 2025 habilitant des agents à accéder au Répertoire Électoral Unique afin d'assurer un bon fonctionnement de l'administration communale ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour cet arrêté ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Nantes ;

ARRÊTE :

Article 1er :

L'arrêté du 1er avril 2025 habilitant des agents de la collectivité à accéder au REU est abrogé.

Article 2 :

Les agents de la collectivité désignés sur l'annexe de cet arrêté sont habilités à accéder aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le REU pour la Ville de Nantes.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Transmis en préfecture le :
08 OCT. 2025

Mis en ligne le :
08 OCT. 2025

En l'Hôtel de Ville, à Nantes
le 16 septembre 2025

Aïcha BASSAL

L'Adjointe déléguée
Pour Madame la Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20251008-2025_41ARR-AR
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025